



Préserver l'hôpital public et les structures médico-sociales publiques doit être la priorité de la rentrée

Paris, le 24 juillet 2024

À l'orée de la saison estivale, décisive pour tout le secteur de la santé, la Fédération hospitalière de France (FHF) alerte sur la **situation critique que rencontrent l'hôpital public et les structures médico-sociales publiques**, sous la pression d'un contexte budgétaire défavorable. Il est urgent de redonner aux établissements publics de santé les moyens nécessaires à l'accueil et la prise en charge de tous, **en statuant dès la rentrée en faveur de la préservation du système public de santé.**

LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE DONNÉE À LA LUTTE CONTRE LE SOUS-RECOURS AUX SOINS

L'activité hospitalière a retrouvé et dépassée son niveau d'avant pandémie, avec un rebond d'activité depuis 2023, signal encourageant pour toute la profession. Néanmoins, au regard de l'ensemble des établissements de santé publics et privés, un sous-recours aux soins très préoccupant persiste dans plusieurs disciplines essentielles : le baromètre publié par la FHF en mars dernier indique **3,5 millions de séjours d'hospitalisation de médecine et de chirurgie non réalisés entre 2020 et 2023 par rapport au niveau de prise en charge attendu.**

En 2023, les activités de médecine représentent un sous-recours de l'ordre de 433 000 séjours, concentrés à 99% chez les patients de plus de 45 ans. **4 disciplines sont particulièrement concernées par ce recul** : les prises en charge digestives (-11%), la cardiologie (-13%), le système nerveux (-11%), et la rhumatologie (-12%). Les niveaux de recours pour plusieurs chirurgies lourdes décroissent également significativement : le niveau de recours des greffes recule ainsi de 7,5% par rapport au niveau attendu en 2023.

La FHF rappelle que ces activités, majoritairement assurées par les hôpitaux publics, souffrent d'un sous-financement chronique.

Ces sous-recours peuvent avoir des conséquences graves et concrètes pour la prise en charge des patients, telles que la détection tardive de certains cancers ou la prise en charge insuffisante des diabétiques de plus de 35 ans.

DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE TRÈS INQUIÉTANT POUR L'HÔPITAL PUBLIC, LA FHF APPELLE À UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DES CHU ET DES CH

La FHF défend une amélioration continue de l'accès aux soins de la population, l'excellence française en matière de recherche et la formation des professionnels de demain, et appelle en ce sens à un **soutien spécifique et sanctuarisé aux CHU et CH, essentiels pour la maintenir la qualité de notre système de santé, et dont l'hôpital public reste le cœur battant.**

Dans son dernier rapport, la DREES montre que **la situation budgétaire de l'hôpital public n'a jamais été aussi dégradée** :

- en 2022, près des deux tiers des établissements publics sont en déficit avec une perte totale de 1,3 milliard d'euros ;
- en 2023, le déficit est estimé à 1,7 milliard d'euros, soit 3 fois plus qu'en 2019.

La situation de l'hôpital public - alors qu'il garantit la prise en charge de toute la population, sans condition de ressources ou d'origine - est la plus dégradée, tandis que les cliniques privées connaissent une croissance particulièrement dynamique depuis 2021.

Pour la FHF, cette dégradation inquiétante est liée au **sous-financement des coûts de l'inflation dans l'ONDAM 2024.**

Les objectifs initialement fixés n'ont en effet pas suffisamment couvert les conséquences de l'inflation, avec un défaut de financement estimé à 1,3 milliard d'euros pour le seul hôpital public. En décembre 2023, l'ensemble des associations d'élus avait appelé à compenser ce sous-financement de l'inflation à l'hôpital public, demande que la FHF réaffirme avec force¹.

Par ailleurs, la FHF s'inquiète et se positionne fermement contre tout projet **de suppression ou d'affaiblissement de l'AME (Aide Médicale d'État). La FHF y voit une faute sanitaire, éthique, budgétaire**, qui remet en question le devoir d'assistance universelle des soignants et l'accès à la santé pour tous.

Sa suppression risquerait de conduire à une dégradation de la situation sanitaire, mais aussi de la situation financière des hôpitaux publics, qui continueraient à accueillir les patients concernés, sans financements.

Dans le contexte très contraint des finances publiques, récemment rappelé par la Cour des comptes, la FHF prend la mesure de la menace qui pèse sur l'hôpital public, et **appelle à définir des priorités claires en vue du prochain PLFSS** :

- D'une part, compenser enfin les coûts de l'inflation à l'hôpital public en **rectifiant le sous-objectif consacré aux établissements de santé de l'ONDAM 2024 par 1,3 milliard d'euros supplémentaires**
- D'autre part, **prioriser l'hôpital public dans les arbitrages qui devront être opérés**, car l'hôpital n'est pas un coût, mais bien un investissement dans l'avenir du système de santé, en améliorant l'espérance de vie des Français et en entretenant la vitalité des territoires.

¹ [Hôpitaux et EHPAD publics : l'absence de compensation intégrale par le Gouvernement des coûts de l'inflation créerait les conditions d'une crise sanitaire, économique et sociale | Fédération Hospitalière de France \(fhf.fr\)](#)

METTRE EN ŒUVRE SANS DÉLAI LES MESURES ATTENDUES DE LONGUE DATE EN FAVEUR DU GRAND ÂGE

À l'image des hôpitaux publics, les Ehpad publics rencontrent eux aussi une situation très alarmante, avec **80% d'établissements déficitaires : un niveau inédit qui représente 6 % de leur budget d'exploitation** alors que leurs tarifs hébergements sont 35 % inférieurs au secteur privé.

Cette situation n'est pas tenable dans le contexte actuel de vieillissement de la population, qui exige non seulement de maintenir **un tissu médicosocial fort et accessible à tous**, mais également de **créer de nouvelles solutions d'accompagnement, dont l'ouverture de davantage de places dans les Ehpad.**

Cette situation budgétaire extrêmement difficile, et la nécessité d'adapter la société au vieillissement des Français appellent à **mettre en œuvre sans délai les demandes formulées depuis longtemps** en faveur du Grand âge.

Le précédent gouvernement s'était engagé à **créer 50 000 postes d'ici 2030 : la FHF demande que cet objectif soit tenu.** La FHF appelle également de ses vœux la formalisation **d'une loi de programmation Grand âge**, afin de prévoir et organiser les financements et l'attribution des ressources humaines pour les établissements médicosociaux publics.